

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE  
IUT CHALON-SUR-SAONE

## PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES SCRUTINS

## Collège des Personnels BIATSS

## SCRUTIN DU 5 DECEMBRE 2017

*(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)*

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote le 6 décembre 2017

Date de proclamation des résultats :

Vendredi 8 décembre 2017

**A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :**

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	3
Inscrits	25
Votants	17

Taux de participation (Votants / Inscrits)	68,00%
--	--------

Suffrages à déduire	0
---------------------	---

Total des suffrages exprimés	17
------------------------------	----

Quotient électoral	5,666667
(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
BIATSS'UNIS	17	3	0	0	3
		0	0	0	0
Total	17	3	0	0	3

**B - Attribution des sièges et proclamation des élus :**

Elus :	
BIATSS'UNIS	POITOUX Julian
	BESSON Frédérique
	SAINT-JEAN Maxime

Fait à Dijon, le 8 décembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Les membres du Comité  
Electoral Consultatif,